Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 9 octobre 2026

PROJET DE MANDATURE 2022-2028 - DECLINAISON DU PLAN BOCAGE DEPARTEMENTAL LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Thierry LETOUZÉ
Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 2
au nom du groupe

Monsieur le Président, monsieur le vice-Président,
cher.e.s Collègues,

Ce rapport sur la gestion de nos haies départementales aborde un sujet vital autour de ce réseau qui représente un trésor vivant exceptionnel.

La Manche est le département français le plus bocager. Avec un linéaire de près de 50 000 km, 56 000 en 2020 et 62 000 en 2010. La question qui devrait nous préoccuper aujourd'hui n'est pas tant celle de son l'entretien, mais bien celle de sa survie.

Chaque année, ce sont environ de 1 200 kilomètres de nos haies qui disparaissent. J’attire votre attention sur ce chiffre effarant : Notre forêt linéaire, ce bocage qui est constitutif de notre identité Manchoise, disparaît 2 fois plus vite que la forêt amazonienne. Toutes proportions gardées bien évidemment

Face à cette urgence, le budget 2026 de 5 millions d'euros consacré à la stricte rubrique "Environnement" n'est pas à la hauteur. Une collectivité d'envergure comme la nôtre ne peut pas se contenter d'actions curatives. Elle doit s'émanciper, être proactive et instaurer une véritable politique d'anticipation et donc de planification.

Or, que nous propose ce rapport ? Un outil cartographique intéressant, développé avec le Cerema, pour identifier où replanter. Mais la philosophie de cette délibération passe à côté des connaissances scientifiques les plus récentes, notamment les travaux du professeur Daniel Delahaye. Et je voulais remercier le porteur de cet heureux aptonyme, pour ses travaux qui m'ont aidé à préparer cette intervention, et de manière plus anecdotique le remercier pour le plaisir que j'ai pris à l'écouter lors de ses conférences

Conférence dans lesquels on apprend notamment que la gestion de ces espaces doit davantage passer par une approche qualitative et géographique plutôt que de manière uniforme et quantitative, comme vous nous le présentez dans cette délibération.

Surtout, cette délibération semble oublier un principe réglementaire et fondamental de l'écologie publique : la séquence "Éviter, Réduire, Compenser" (ERC).

Dans ce rapport, que choisissez-vous ? Vous choisissez quasi-exclusivement le "Compenser". Vous cartographiez pour savoir où replanter les haies détruites, et vous réfléchissez à l'exploitation du bois sur les haies existantes.

Mais il est possible, et même impératif, de faire beaucoup mieux :

L'urgence absolue, c'est d'Éviter. La meilleure haie, c’est celle que l’on ne détruit pas. Une haie ancienne, avec ses talus, ses multiples strates, sa génétique locale, a mis des décennies pour construire ce biotope. Une jeune plantation ne la remplace pas en moins de 30 années.

L'objectif premier de notre collectivité dans ses projets routiers ou d'aménagement doit être l'interdiction stricte de détruire l'existant.

Ensuite, il faut Réduire l'impact et Restaurer. Plutôt que de chercher des "discontinuités" pour planter du neuf, il faut régénérer, regarnir et sauver les haies vieillissantes, surtaillées et écologiquement dégradées qui bordent nos routes.

Mais la plus grande faille de cette délibération, c’est son grand absent : l’agriculteur et agricultrice qui sont historiquement les artisans de ce bocage. Car pour bien comprendre la responsabilité de notre collectivité, il est important de se rappeler ce qu'est réellement ce bocage.

Bien loin d'être un espace naturel sauvage, c'est une véritable architecture paysagère, une construction profondément sociale et politique qui s'est généralisé entre le XVIIIe et le XIXe siècle, le maillage bocager raconte avant tout l'histoire d'une émancipation paysanne. Lorsque les seigneurs confisquent l'accès aux grandes forêts pour s'en réserver un usage privé : le bois et la chasse, le monde rural a répliqué en ramenant l'arbre autour de ses champs.

La haie est ainsi devenue une "forêt linéaire" vivrière. Elle garantissait au paysan son autonomie pour se fournir en bois de chauffage et en fourrage. Planter et tresser une haie était donc un acte politique de résistance et d'indépendance de l'économie paysanne.

C'est donc historiquement que le bocage est d'abord agricole. Sans l'adhésion de celles et ceux qui le façonnent, vos cartes resteront lettre morte.

Aujourd'hui, l'entretien d'une haie est perçu comme une charge, un coût et une contrainte de temps pour l'exploitant. Pourtant, cette même haie rend des services inestimables et gratuits à l'ensemble de notre collectif : elle purifie notre eau, nous protège des inondations et des ruissellements, stocke le carbone et abrite la biodiversité. C’est notre assurance-vie climatique collective.

Il est donc fondamental, pour garantir la survie de ce bien commun, qu'un échange onéreux et juste soit instauré.

C’est pourquoi je formule aujourd'hui une proposition politique forte : le déploiement massif, à l'échelle départementale, des "Paiements pour Services Environnementaux" (PSE).

Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, qui a déjà expérimenté ce dispositif avec succès. Nous devons changer d'échelle. Plutôt que de financer uniquement de nouvelles plantations, le Département doit contractualiser avec les agriculteurs pour rémunérer le maintien et la gestion durable du bocage ancien existant.

On nous opposera sûrement que cette rémunération des services environnementaux devrait être une prérogative stricte de la Politique Agricole Commune (PAC). C'est vrai, l'Europe devrait assumer ce rôle. Mais l'urgence climatique n'attendra pas les prochaines réformes bruxelloises. Notre collectivité a le droit, et j'ose dire le devoir, de montrer le chemin.

C'est en assumant ce rôle de pionnier, en protégeant l'existant avant de compenser, et en rémunérant justement nos agriculteurs pour les services qu'ils rendent à la société, que nous sauverons véritablement le bocage manchois.

En tant que membre de la commission Nature et infrastructure, je me tiens à la disposition de celle-ci pour organiser ou participer à des travaux qui iraient dans ce sens.

Je vous remercie.

* *

*